

APPEL DE CANDIDATURE

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature impérativement par écrit à la SAFER à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la SAFER, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature SAFER pour être effectivement candidat devant les instances SAFER, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ○ Non bâtis ● Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé ▲ Libre **Date limite de dépôt : 30/03/2020**

Commune	Lieux-dits	Ha a ca			
14 CALVADOS - 02 31 47 23 60					
CAUVILLE	"Les Valettes"	2 47 00	○	□	▲
Parcelles de terre en nature d'herbage					
CLECY	"Hameau Sébire"	1 25 00	○	□	▲
Parcelle en nature de bois					
LE HOM SECTION SAINT MARTIN DE SALLEN	"Peugeais"	22 00 00	●	□	▲
Propriété équestre					
BERNESQ	La Pièce Neuve	2 82 80	○	□	▲
Parcelle en nature d'herbage - Biens dont les productions sont déclarées relever (pour tout ou partie) de l'agriculture biologique.					
EPINAY SUR ODON	"La Butte"	1 76 90	○	□	▲
Parcelle de terre en nature de labour louée par un bail rural à vendre pour placement.					
BALLEROY SUR DROME SECTION BALLEROY	« Les Marionnettes – Le Parc D'Asnons »	6 53 98	○	□	▲
Nature du bien : parcelle de terre en nature de labour louée par un bail rural.					
ABLON	Route du Gros Dos, La Houssaye, Le Gros Chêne	9 32 12	○	□	▲
Parcelles en nature de terres et d'herbage pour 8 ha 49 a 10 ca (vendues occupées) et parcelle en nature de bois pour 83 a 02 ca (vendue libre).					
OSMANVILLE	La Pièce du Moulin	3 43 02	○	□	▲
Parcelle en herbe.					
SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	La Petite Coudraye	4 29 40	○	□	▲
Parcelles en nature de Labour.					
VILLY-BOCAGE EXTENSION MONTS EN BESSIN	"Le Haut de l'Epine"	7 40 21	○	□	▲
Parcelles de terre en nature d'herbage					
50 MANCHE - 02 31 47 23 64					
AUDOUVILLE LA HUBERT EXTENTION ST MARTIN DE VARREVILLE	Aigremont - La Courterie	28 10 73	●	□	▲
Présence d'une maison d'habitation à restaurer et d'une stabulation. Zonage (pour les deux communes) : Biens pour partie en Zone A comportant des éléments de paysage, patrimoine, etc. et en zone Nr1, Naturelle à fort potentiel écologique.					
SAINTE-AUBIN-DES-PREAUX	Le Hamel	2 38 10	○	□	▲
Surface à prendre dans une parcelle de 2 ha 97 a 62 ca Bien en réserve foncière Conseil Départemental de la Manche					
ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ	Le Jardin de l'Arée	3 17 82	○	□	▲
Zones A, N et Aa du PLU communal					
ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ	le Grand Maufosse	5 61 40	○	□	▲
Zone A du PLU Biens en réserve foncière Conseil Départemental de la Manche					
BREHAL EXT CHANTELOUP ET HUDIMESNIL	Le Mesnil de Bas, Le Vallon, La Lande	9 61 52	○	□	▲
Zones A et N					
CHANTELOUP	La Lande à Droux	8 72 53	○	□	▲
Zones A, N et U (env.500 m²)					
CHANTELOUP EXT CERENCES	La Tannerie, La Croute Pontois, Le Pré Blin, Le Grand Pré	20 35 69	○	□	▲
Zones A et N du PLU					
CERENCES	Le Clos au Bas	3 90 40	○	□	▲
Zone A du PLU					
MARCHESIEUX EXTENSION ST MARTIN D'AUBIGNY	Gruchy	21 53 47	●	■	▲
Biens propriétés de la SAFER - Présence des bâtiments d'exploitation - Recherche occupants précaires pour un an. Aucune initiation de conversion en Agriculture biologique auprès d'un organisme certificateur ne sera acceptée. Les parcelles ne pourront également pas être déclarées en cours de conversion biologique à la PAC.					
CHANTELOUP	Le Moulin à Vent	2 21 63	○	□	▲
Zone A du PLU					
ST DENIS LE GAST EXTENSION LA BALEINE	Le Hutrel - La Cordonnère	17 91 40	-	□	▲
Zonages : RNU (sur LA BALEINE) et ZnC de la carte communale (sur ST DENIS LE GAST)					
LE MESNIL AUBERT	L'Hôtel Maurice	8 88 60	●	□	▲
Présence de bâtiments d'habitation et d'exploitation					
BARENTON	Bonsentier	2 09 93	○	□	▲
Zone A aux zonages des PLU et Cartes Communales (Cartelée 50 - Date validité : 21/01/2016)					
GAVRAY SUR SIENNE (SECTION LE MESNIL AMAND)	La Valette de la Carrière	00 51 30	○	□	▲
Biens propriétés de la SAFER					
GAVRAY SUR SIENNE (SECTION LE MESNIL AMAND)	Le Jardin de la Grange	2 06 50	○	□	▲
Biens propriétés de la SAFER					
GAVRAY SUR SIENNE (SECTION LE MESNIL AMAND)	La Paillière	48 10 94	●	□	▲
Biens propriétés de la SAFER : Présence de bâtiments d'exploitation					
ISIGNY LE BUAT (SECTION LES BIARDS)	La Poissonnière	3 84 50	○	□	▲
Zonage : A et N du PLU					
SAINTE-MARTIN-DE-VARREVILLE EXT SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE	Saint-Martin, La Pièce au Héron, La Pièce Cabieuzé	7 50 46	●	□	▲
Petit manoir bien restauré avec dépendances					

61 ORNE - 02 31 47 23 67

CEAUCE	La Denée	38 12 27			
Biens dont les productions sont déclarées relever de l'Agriculture Biologique. Cheptel laitier à reprendre ainsi que hangars, fourrage et matériel.					
NONANT LE PIN	Les Fours à Chaux	0 93 42			
SAINT-GERMAIN-DE-CLAIRFEUILLE EXTENSIONS SUR MENIL-FROGER ET LE MERLERAULT	Les Crières	20 05 09			
SAINT-GERMAIN-DE-CLAIRFEUILLE	Clairnaux	1 58 05			
PROPRIÉTÉ ÉQUESTRE					
CHAMP-HAUT	Cour Maupas	8 79 95			

27 EURE – 02 35 59 66 97

FOULBEC	La Vallée Guillemard	4 20 30			
En location par convention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres					
REUILLY	Les vaux Gallais, Les fontaines, La mare rose	2 66 10			
Parcelles boisées libres.					
IRREVILLE -EXTENSION : LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX - CLEF VALLEE D'EURE (SECTION : LA CROIX-SAINT-LEUFROY)	Le val de la vigne, Les vallées, Les épines arches, Le pourry, Cote d'Irreville	30 36 20			
Parcelles occupées en nature de labour.					
LE PERREY	La Côte Pelée	0 65 23			
BIEN RURAL					
MESNIL EN OUCHE	De la Mulotière - La Fouquerie	4 48 70			
Maison d'habitation avec corps de ferme sur une surface de 4ha 48a 70ca en nature de prairie					

76 SEINE-MARITIME – 02 35 59 66 93

SAINT DENIS SUR SCIE	"La Trompette"	2 12 10			
OCTEVILLE SUR MER	"Le Cramolet"	0 81 61			